

# Etude sur la Gouvernance de l'Eau Faisabilité d'un SAGE Adour aval

## Feuille de route pour la période de mai 2013 à mai 2014

(version consolidée après le COPIL du 26 avril 2013)

Proposition d'avenant à la convention de partenariat validée le 28 juin 2012,  
pour une année supplémentaire de travail collectif sur l'Adour aval



**ENTRE :**

L'Agglomération Côte Basque-Adour, représentée par son Président Jean GRENET,

L'Agglomération du Grand Dax représentée par son Président Jean-Marie ABADIE,

La Communauté de communes Errobi représentée par son Président Paul BAUDRY,

La Communauté de communes Nive Adour représentée par son Président Roland HIRIGOYEN,

La Communauté de communes du Pays de Hasparren représentée par son Président Pierre HAÏÇAGUERRE,

La Communauté de communes du Pays de Bidache représentée par son Président Robert MALOU,

La Communauté de communes du Seignanx représentée par son Président Jean Marc LARRE,

La Communauté de communes du Pays d'Orthe représentée par sa Présidente Isabelle CAILLETON,

La Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud représentée par son Président Eric KERROUCHE,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

### **Axe 1 : Approfondir de manière générale la connaissance technique du territoire et des enjeux dans le domaine de l'eau**

L'objectif est de mieux connaître le territoire, d'approfondir l'état des lieux et de produire un travail directement valorisable pour les démarches de gestion intégrée.

- ✓ Poursuivre l'acquisition et l'actualisation de données et informations (rencontre et implication des producteurs de données et acteurs de terrain...); compléter et améliorer le rapport d'étude ;
- ✓ Produire des éléments de synthèse, éventuellement plus ciblés par thématiques prioritaires (lien avec axe 2) ;
- ✓ Poursuivre le travail sur les enjeux : partage avec l'ensemble des acteurs, territorialisation, etc. ;
- ✓ Organiser des réunions de travail par thématiques au besoin ;
- ✓ Consacrer un temps de l'animation pour informer, expliquer les différents projets et démarches menées sur le territoire (démarche Adour aval, Natura 2000, plan anguille, études locales, etc.), leurs portées, leurs rôles, les liens à établir entre eux, etc. ; clarifier l'implication de ces différentes démarches pour les territoires ;
- ✓ Préciser les liens à établir ou à maintenir avec les bassins limitrophes et zones d'influence.

*Livrable(s) attendu(s) : version actualisée du rapport d'étude*

### **Axe 2 : Travailler plus spécifiquement sur des thématiques prioritaires et d'actualité**

Un certain nombre d'enjeux dans le domaine de l'eau au sens large ont été identifiés sur le territoire Adour aval. Une priorisation a permis d'identifier les enjeux et thématiques jugés plus prioritaires et sur lesquels il convient de porter une attention et un effort de travail particuliers.

- ✓ Qualité de l'eau : décliner l'enjeu par paramètre sur le territoire, identifier une échelle de travail adaptée pour l'enjeu bactériologique, étudier la faisabilité du réseau global de suivi qualité (CCTP, paramètres, coût, financement, rapport coût/bénéfice...);
- ✓ Inondation : suivre la démarche TRI menée par les services de l'état, maintenir le lien avec la structure porteuse désignée pour la mise en place de la stratégie locale, participer au travail technique et le relayer auprès du COPIL, préciser l'articulation des 2 outils TRI / SAGE en cas de confirmation de la mise en place d'un SAGE ;
- ✓ Milieux : approfondir les connaissances, besoins et enjeux de la thématique « zones

*avant la fin de la mission Année 2.*

#### **Axe 4 : Sensibiliser/expliciter sur l'outil SAGE et évaluer l'opportunité de mise en place**

Le maintien de l'instance de concertation à l'échelle globale Adour aval a été unanimement souhaité pour l'intérêt que chacun a su y trouver. Il est envisagé pour cette année de continuer sous une forme « souple », comme l'année précédente. Cependant a priori, il semble peu probable de maintenir cette instance de travail sur une longue période sans formalisation (légitimité juridique de l'instance, financement, etc.). A terme, la mise en place d'un SAGE, au-delà de son intérêt pour mettre en place une politique de l'eau commune sur un territoire cohérent, est une possibilité pour répondre à ce besoin de formalisation.

- ✓ Organiser des réunions d'information avec les collectivités locales autant que de besoin et à la demande ;
- ✓ Faire intervenir un spécialiste (juriste) sur la portée juridique et l'opposabilité du SAGE et sur les implications que cela induit pour les territoires ;
- ✓ Organiser des interventions sur des retours d'expérience d'autres territoires (SAGE, contrat, etc.) ;
- ✓ Préciser, à titre d'exemple et de manière non exhaustive, les applications concrètes possibles que pourrait avoir un SAGE Adour aval.

*Livrable(s) attendu(s) : Dossier spécifique « faisabilité d'un SAGE »*

#### **Axe 5 : Elargir formellement l'information à d'autres acteurs : syndicats, socio professionnels, associations...**

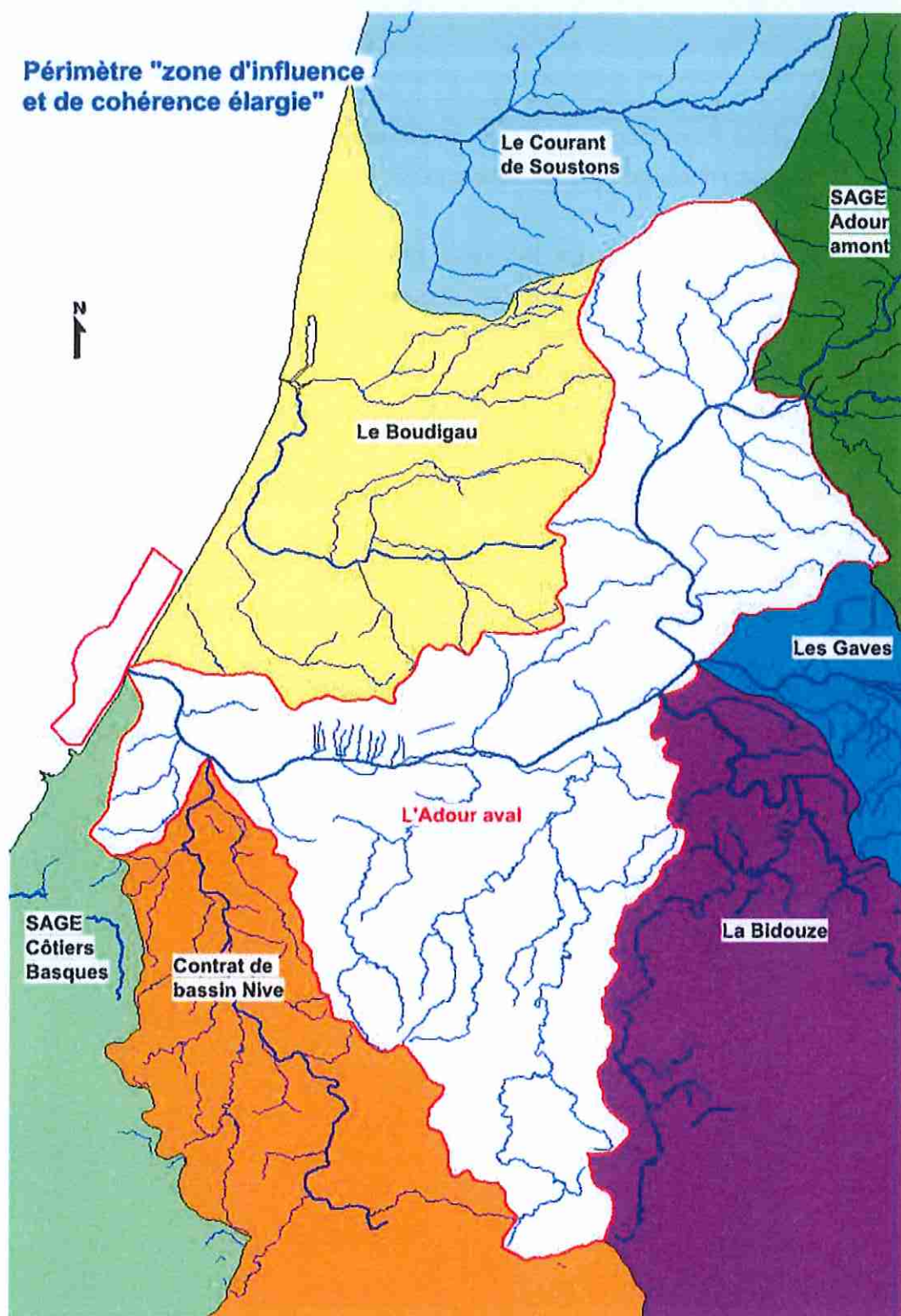
La démarche menée sur l'Adour aval, visant à favoriser la mise en place d'une gestion de l'eau intégrée et concertée, doit pour se faire être partagée de manière plus formelle ou régulière avec d'autres acteurs potentiellement concernés : syndicats, acteurs socio-professionnels, associations, etc. Leur information dès à présent permettra une meilleure communication / implication / appropriation en cas de mise en place d'un SAGE Adour aval ou pour la mise en place d'outils locaux plus opérationnels.

- ✓ Diffuser le rapport d'étude auprès des partenaires ayant contribué à son élaboration et auprès des acteurs potentiellement concernés par les questions de l'eau, n'ayant pas été formellement associés dans la première année d'étude ;
- ✓ Formaliser une instance d'information et de discussion élargie dédiée, de type « comité d'information », différente de l'instance de décision qu'est le comité de pilotage ;

## Territoire d'étude

Le même territoire d'étude peut être maintenu par rapport à l'année d'étude 1, à savoir :

- Le bassin versant Adour aval comme « cœur d'étude », concernant tout ou partie de 53 communes de 9 EPCI ;
- La zone d'influence et de cohérence élargie.



	mai-13	juin-13	juil-13	août-13	sept-13	oct-13	nov-13	déc-13	janv-14	févr-14	mars-14	avr-14	mai-14	
Axe 1 : approfondir de manière générale la connaissance technique du territoire et des enjeux dans le domaine de l'eau	Travail de fond à mener tout au long de l'année													
Axe 2 : travailler plus spécifiquement sur des thématiques prioritaires	inondation	qualité eau	milieux	aménagement urbanisme	Conforter le lien avec les acteurs locaux porteurs de démarches (projet, NZ000, etc.)									Version actualisée
Axe 3 : sensibiliser / expliquer sur l'outil SAGE et confirmer la faisabilité	Déclinaison territoriale de l'enjeu				Lien fort à assurer avec les thématiques ci-dessus									Fiche thématique
Axe 4 : préciser la nécessité et initier la mise en place d'outils opérationnels locaux	Elaboration d'une proposition pour chaque territoire				retours d'expérience outils									Fiche thématique
Axe 5 : élargir formellement la concertation à d'autres acteurs	Diffusion du rapport				Réunions au besoin avec chacun des acteurs - association aux réunions COPIL/COTECH au besoin									Fiche thématique
Axe 6 : assurer l'organisation administrative et financière pour la réalisation du projet	Comité d'information				organisation réunions locales									Fiche thématique
Axe 7 : missions complémentaires	Comité d'information				...									Fiche thématique
<b>Fin de mission année 2</b>														

- COPIL 1**
- Axe 2 : point d'info avancée TRI ; présentation déclinaison territoriale enjeu qualité
  - Axe 3 : retours d'expériences outils
  - Axe 4 : proposition de territoires pour outils opé
  - Axe 6 : point d'info portage de la démarche
- COPIL 2**
- Axe 2 : point d'avancée par thématiques
  - Axe 3 : intervention juriste
  - Axe 4 : retour sur mise en place d'outils opérationnels
  - Axe 6 : point d'info portage de la démarche
- COPIL 3**
- validation de l'ensemble
  - décision poursuite

Fait à Bayonne, le 26 FEV. 2014

Signatures

<p>Monsieur GRENET, Pour le Président, la Vice-Présidente, Madame ERROBI, le</p>   <p>15 Avenue Foch CS 88507 64185 BAYONNE Cadex BASQUE-ADOUR</p> <p>Président de l'Agglomération Côte Basque-Adour</p>	<p>Monsieur ABADIE,</p>  <p>Président de l'Agglomération du Grand Dax</p>	 <p>Communauté de Communes Monsieur BAUDRY <b>ERROBI</b> Itxassou / Itsasu 64230 Herri Elkargoa</p> <p>Président de la Communauté de communes Errobi</p>
<p>Monsieur HIRIGOYEN,</p>   <p>Communauté de Communes Nive-Adour 32, place de l'Eglise 64990 MOUGUERRE 32, elizako plaza 64990 MUGERRE Errobi Aturri Herri Elkargoa</p> <p>Président de la Communauté de communes Nive Adour</p>	<p>Monsieur HAÏAGUERRE,</p>  <p>Président de la Communauté de communes du Pays de Hasparren</p>	<p>Monsieur MALOU,</p>  <p>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE BIDACHE BIDACHE 64520</p> <p>Président de la Communauté de communes du Pays de Bidache</p>
<p>Monsieur LARRE,</p>   <p>Communauté de Communes DU SEIGNANX 40340</p> <p>Président de la Communauté de communes du Seignanx</p>	<p>Madame CAILLETON,</p>   <p>COMMUNAUTÉ DU PAYS D'ORTHE 40300 ORTHEVIELLE</p> <p>Présidente de Communauté de communes du Pays d'Orthe</p>	<p>Monsieur KERROUCHE,</p>  <p>MARENNE ADOUR CÔTE SUD 40230</p> <p>Président de la Communauté de communes Marenne Adour Côte Sud</p>



## Accusé de réception

<b>Nom de l'entité publique</b>	Agglomération Côte basque-Adour
<b>Numéro de l'acte</b>	2997
<b>Nature de l'acte</b>	CC - Contrats et conventions
<b>Classification de l'acte</b>	8.8 - Environnement
<b>Objet de l'acte</b>	OJ N 5 Conseil du 19/07/2013. Etude gouvernance eau, faisabilité SAGE ADOUR AVAL. Renouvellement engagement pour la phase 2. Convention signée.
<b>Statut de la transmission</b>	8 - Reçu par Contrôle de légalité
<b>Identifiant unique de télétransmission</b>	-246400030-20130719-2997-CC
<b>Date de transmission de l'acte</b>	26/02/2014
<b>Date de réception de l'accuse de réception</b>	26/02/2014